

### Annexe 1 : Nature des dépenses éligibles

Aucun frais généraux, ni frais salariaux ne pourront être valorisés dans les dépenses éligibles. Ce tableau sera à renseigner lors du dépôt du dossier, puis lors de la demande de solde

<b>Intitulés des dépenses directes de fonctionnement liées à l'événement</b>	<b>Budget prévisionnel en euros Budget en HT ou TTC (barrer la mention inutile)</b>
<b>Achats liés à l'événement</b>	
Achats d'études et de prestations de services : traiteur, standiste, vidéaste, scénographe, animateur, autocariste, sécurité, accueil, etc.	
Fournitures non stockable (eau, énergie)	
Fourniture d'entretien et de petit équipement : location mobilier, vidéo, etc.	
Autres fournitures (à détailler)	
<b>Services extérieurs liés à l'événement</b>	
Sous-traitance générale : agence événementielle, PCO, traiteur	
Locations : lieu de l'événement	
Entretien et réparation (à détailler)	
<b>Autres services extérieurs liés à l'événement</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires : speakers, intervenants, conseils, animateurs	
Communication, promotion : publicité, publication, communication, goodies, site internet, réseaux sociaux, relation presse, PLV	
Hébergement, restauration pris en charge par l'organisateur	
<b>Total des dépenses directes liées à l'événement</b>	
<b>Budget total de l'événement (toutes dépenses confondues)</b>	
<b>Part des dépenses directes liées à l'événement dans le budget total, en %</b>	